

# Union bancaire - rapport annuel 2019

2019/2130(INI) - 26/02/2020 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté le rapport d'initiative de Pedro MARQUES (S&D, PT) sur l'Union bancaire - rapport annuel 2019.

Le rapport souligne qu'une Union économique et monétaire plus stable, compétitive et convergente nécessite une Union bancaire solide et une Union des marchés des capitaux plus développée et plus sûre, ainsi que la création d'un instrument budgétaire.

L'achèvement de l'Union bancaire est un élément essentiel de la perception internationale de l'euro et de son rôle accru sur les marchés mondiaux. Elle reste incomplète tant qu'il n'y aura pas de soutien pour le Fonds de résolution unique (FRU) et un système européen de garantie des dépôts (SEAD) en tant que troisième pilier de l'Union bancaire.

L'Union bancaire manque encore d'outils efficaces pour résoudre les problèmes auxquels les consommateurs sont confrontés : complexité artificielle, pratiques commerciales déloyales, exclusion des groupes vulnérables de l'utilisation des services de base ainsi que participation limitée des pouvoirs publics.

## ***Les défis de l'Union bancaire***

Malgré les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Union bancaire, les députés ont souligné que des progrès supplémentaires doivent être réalisés en matière de partage et de réduction des risques afin de relever les défis qui subsistent dans certaines institutions financières.

Soulignant que l'Eurogroupe n'est ni une institution, ni un organe, ni une agence de l'Union européenne mais un forum de discussion intergouvernemental informel, la commission parlementaire a regretté que les États membres continuent d'agir en dehors du cadre communautaire, ce qui met en péril le rôle de colégislateur du Parlement et son droit de contrôle démocratique.

Les députés ont pris acte des perspectives actuelles de faible risque et faible rentabilité du secteur et ont souligné que les taux d'intérêt restent faibles dans le contexte macroéconomique actuel.

## ***Brexit***

Le rapport a en outre souligné que le ralentissement économique et les tensions géopolitiques, y compris les effets de Brexit, ainsi que les cyber-risques et la sécurité des données, figurent parmi les principaux défis auxquels le secteur bancaire de l'UE est confronté, outre le changement climatique et les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Les députés ont pris note de la pratique des entreprises britanniques d'établir des succursales dans l'UE afin de continuer à fournir des services. À cet égard, ils ont souligné l'importance d'une égalité de traitement en matière de réglementation financière entre l'UE et le Royaume-Uni après Brexit et la nécessité d'éviter une course réglementaire vers le bas.

## ***Surveillance***

Le rapport a salué les progrès réalisés dans le secteur bancaire en matière de réduction des risques et de renforcement de la stabilité financière. Toutefois, des fragilités subsistent dans certaines institutions et des

progrès supplémentaires sont nécessaires. Il souligne l'importance de protéger les droits des consommateurs, notamment en ce qui concerne les frais bancaires et la transparence des coûts, de la rentabilité et des risques des produits.

Les députés ont demandé des normes de transparence accrues dans la surveillance bancaire, par exemple dans les résultats du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels, afin de renforcer la confiance des marchés financiers et des capitaux, des entreprises et des citoyens, ainsi que d'assurer que le même traitement s'applique dans les différents États membres.

La Commission est invitée à évaluer en 2020 l'état actuel du marché des agences de notation de crédit, afin de l'évaluer en termes de concurrence, d'asymétries d'information et de transparence des marchés.

### ***Résolution***

Les députés ont salué le fait que le Conseil de résolution unique n'ait pas été tenu de prendre des mesures de résolution en 2019. Ils ont demandé à la Commission de vérifier si la législation est adéquate pour pouvoir résoudre, le cas échéant, les défaillances bancaires sans devoir recourir à l'argent des contribuables.

### ***Garantie des dépôts***

Enfin, le rapport constate que l'Union bancaire n'a toujours pas de troisième pilier. Les députés ont demandé l'achèvement de l'Union bancaire par la création d'un système européen de garantie des dépôts pleinement mis en œuvre afin de protéger les déposants contre les perturbations bancaires, d'assurer la confiance des déposants et des investisseurs dans l'ensemble de l'Union bancaire et de renforcer la stabilité de la zone euro dans son ensemble.